VILLE DE PARIS

PETITE ENFANCE À PARIS

Les conseils de parents dans les établissements d'accueil de la petite enfance

Je souhaite m'investir dans la vie de la crèche :

» je participe au conseil de parents ou au conseil d'établissement

» je vote pour élire mes représentant.e.s aux conseils.

LES CONSEILS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les conseils permettent de réunir les parents élus, le/la maire d'arrondissement et/ou son adjoint.e, le/la coordinateur.trice petite enfance, les responsables d'établissement et, le cas échéant, les membres du personnel, le médecin de PMI responsable du secteur.

Lorsqu'ils réunissent plusieurs établissements, on parle de CONSEILS DE PARENTS. S'ils ne concernent qu'un seul établissement, on parle alors de CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT.

LES CONSEILS SE RÉUNISSENT ENVIRON 3 FOIS PAR AN.

Les élections se déroulent au sein de l'établissement, permettant ainsi à tous les parents d'élire leurs représentant.e.s.

Les conseils sont un LIEU D'ÉCHANGE entre les parents, les responsables d'établissement, les équipes et les élu.e.s en charge de la petite enfance dans l'arrondissement sur les thèmes que les parents souhaitent aborder.

Ces instances permettent également de RÉALISER DES PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF entre les établissements et d'autres lieux du quartier ou de l'arrondissement. Les représentant.e.s peuvent proposer des ateliers-débats, conférences, expositions, fresques, etc.

UNE ACTION CITOYENNE

En votant pour élire vos représentant.e.s, vous participez pleinement à la mise en place de ce MOYEN D'EXPRESSION DE DÉMOCRATIE LOCALE.

Vous pourrez tout au long de l'année dialoguer, échanger avec vos représentant.e.s et leur faire part à tout moment de vos préoccupations et des sujets qui vous intéressent.

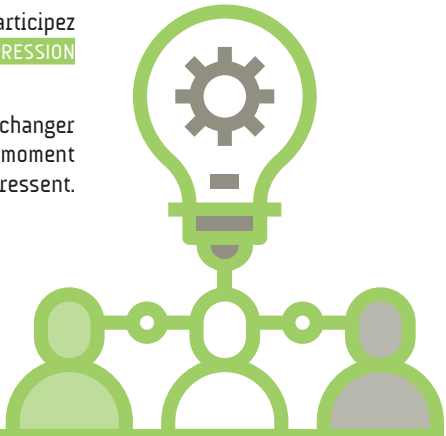

Renseignements et inscriptions auprès des responsables d'établissements

DFPE – MISSION COMMUNICATION – MAI 2019 / PHOTO : DR

TOUTE L'INFO au 3975* et sur PARIS.FR
* 0,05€ par minute + le prix normal de l'appel